

> Les petits dej' de l'Énergie

28 JANVIER 2025 / 4 et 6 FEVRIER 2025

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

 WWW.SDE35.FR



➤ Partie 1

Prix de l'énergie : où en sommes-nous ?
Comment partager les électrons ?

> Groupement d'achat d'énergie : les prix pour 2025

> Marchés attribués à Engie en 2022 pour l'électricité et 2023 pour le gaz



	GAZ 2025	ELEC 2025
Prix unitaire HTT de la part fourniture	51 € / MWh HTT	113 €/MWh HTT (prix Base incluant valorisation Arenh)
Prix unitaire TTC moyen (fourniture + acheminement, taxes et contribution)	118 €/MWh TTC	325 €/MWh TTC
Evolution par rapport à l'année précédente	Réduction de -10% par rapport à 2024 sur le TTC	Réduction de -19% par rapport à 2024 sur le TTC

Depuis 2 ans, les prix de la part fourniture d'élec et de gaz HT sont en baisse.

Pour le gaz, l'effet de la baisse a été annulé sur le TTC 2024 par la forte hausse de la TICGN et de l'acheminement. Pour 2025, baisse de -10% attendue.

Pour l'élec, après une baisse de 5% en 2024, baisse de -19% attendue pour 2025.

!!! Estimations TTC sous réserve d'évolution avec la loi de Finances 2025

> Une nouvelle stratégie pour 2026

› Suite à la crise énergétique, il faut renforcer la résilience énergétique du territoire

Les intentions du SDE35 :

- Mettre à disposition une solution de **maitrise d'une part croissante de la facture énergétique**
- Encourager le déploiement et l'acceptation des **projets d'énergie renouvelable**
- Encourager et faciliter les **évolutions d'usages de l'énergie** : sobriété, efficacité, flexibilité

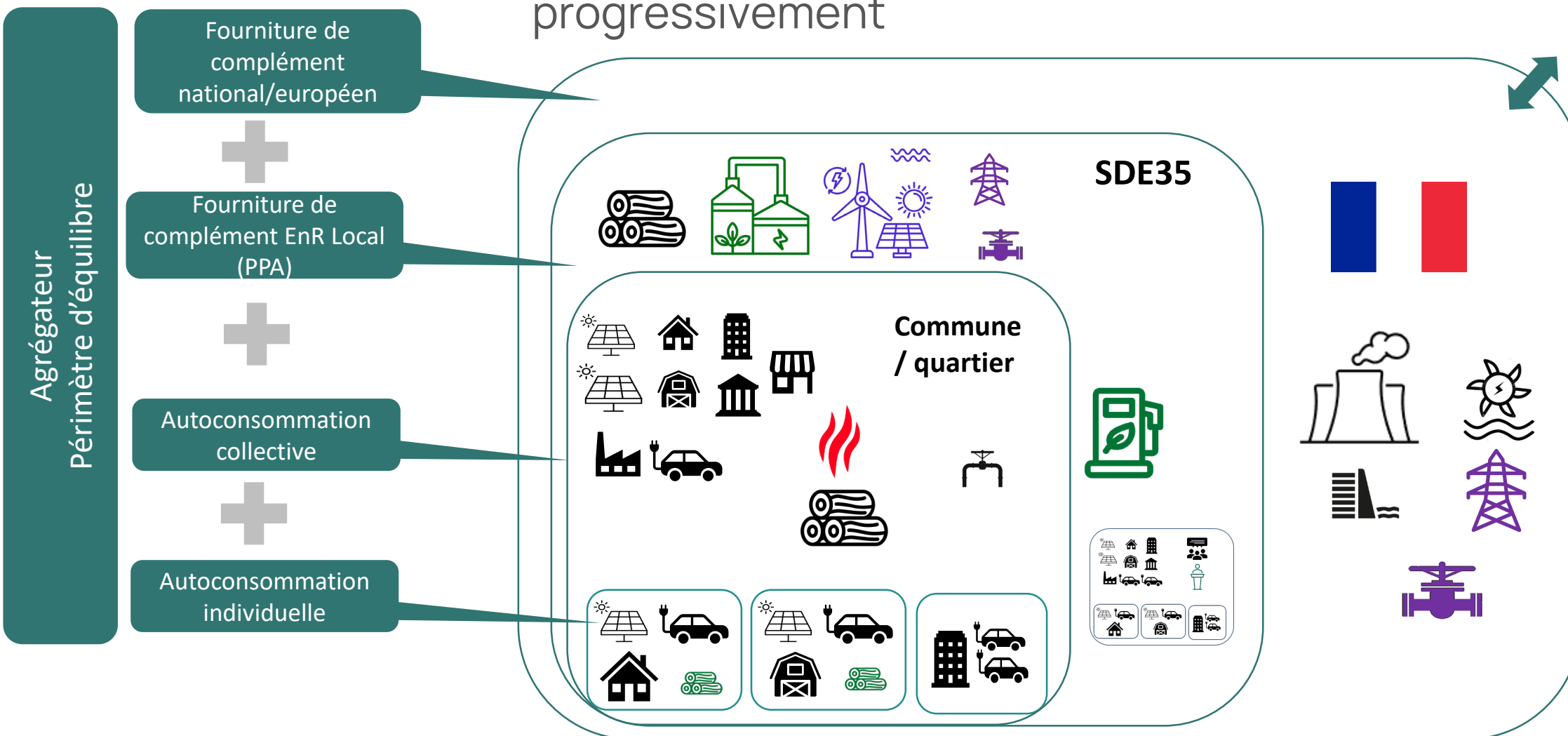


Le plan d'actions :

- Déployer des boucles d'autoconsommation collective (ACC) avec **Part'EnR 35** pour **garantir un prix stable dans le temps** sur une part de la facture
- Tester un **contrat d'achat Bloc+Spot** pour **optimiser les prix** et intégrer à moyen terme des PPA (achat direct d'ENR)
- Expérimenter la flexibilité des consommations d'électricité **avec le Programme Eff'ACTEE**

➤ Développer **les circuits courts** pour intégrer de la production renouvelable et locale et maîtriser vos factures

Un assemblage de solutions à activer progressivement



> Marchés de fourniture 2026

› Attribution le 14 janvier 2025 :

ELECTRICITE

- **Lot principal :**

- 2026-2027 (2 ans)
- 7 835 sites
- 74 GWh**
- 299 membres
- Attribué à **ENGIE**

- **Lot Haute Valeur Environnementale :**

- 2026-2027 (2 ans)
- 353 sites
- 4,5 GWh**
- 18 membres
- Attribué à **ENERCOOP**

- **Lot Bloc+Spot :**

- 2026-2027 (2 ans)
- 172 sites
- 32 GWh**
- 78 membres
- Attribué à **TOTALENERGIES**

GAZ

- **Un seul lot :**

- 2026-2028 (3 ans)
- 1 569 sites
- 154 GWh**
- 164 membres
- Attribué à **GAZ DE BORDEAUX**

Premières prises de position le 24/01/25

Gaz 26 : 38 € HT (20 %)

Gaz 27 : 31 € HT (20 %)

Gaz 28 : 27 € HT (10 %)

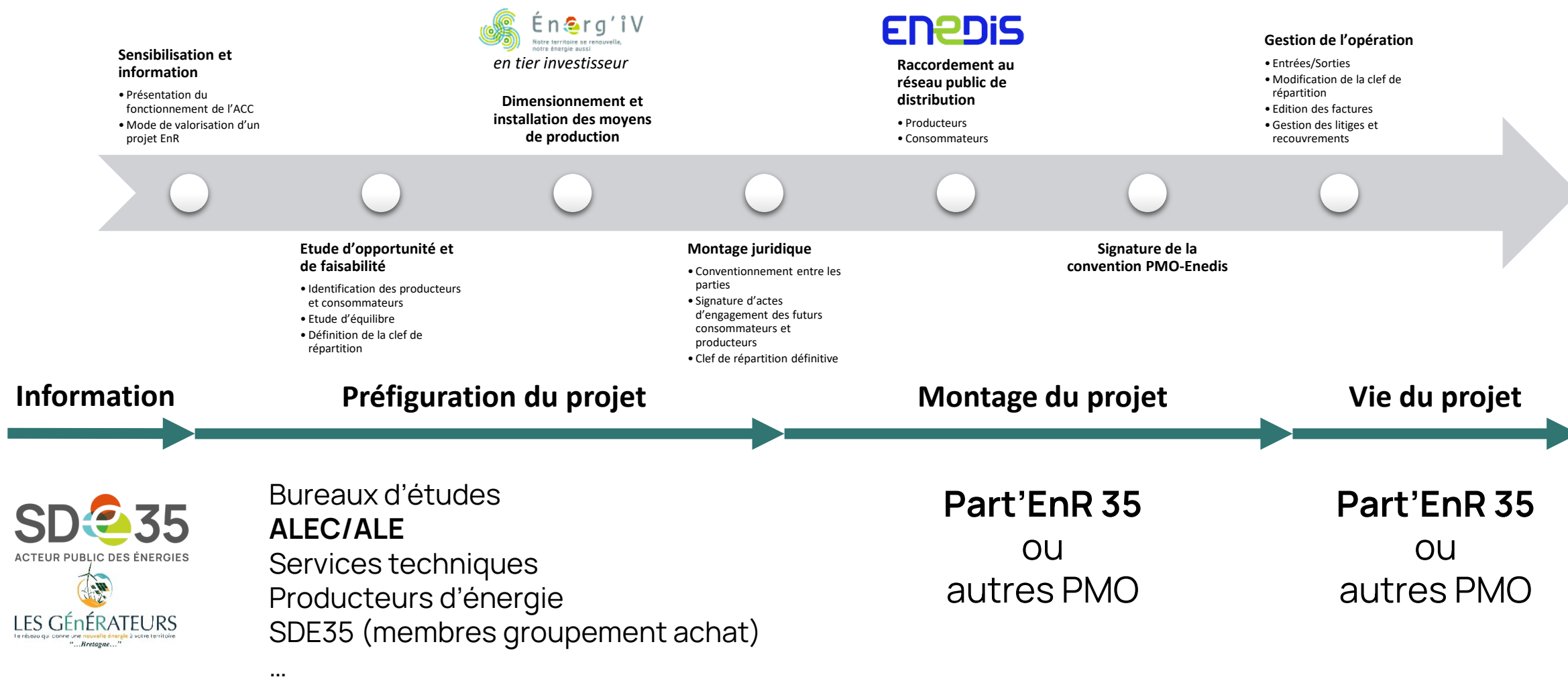
ELEC 26 : 68 et 80 € HT (20 %)

ELEC 27 : 64 et 79 € HT (10 %)

> Part'EnR 35 dans vos projets

contact@partenr35.fr

Les étapes clefs



➤ Opérations d'ACC en service

Le projet à Val d'Anast



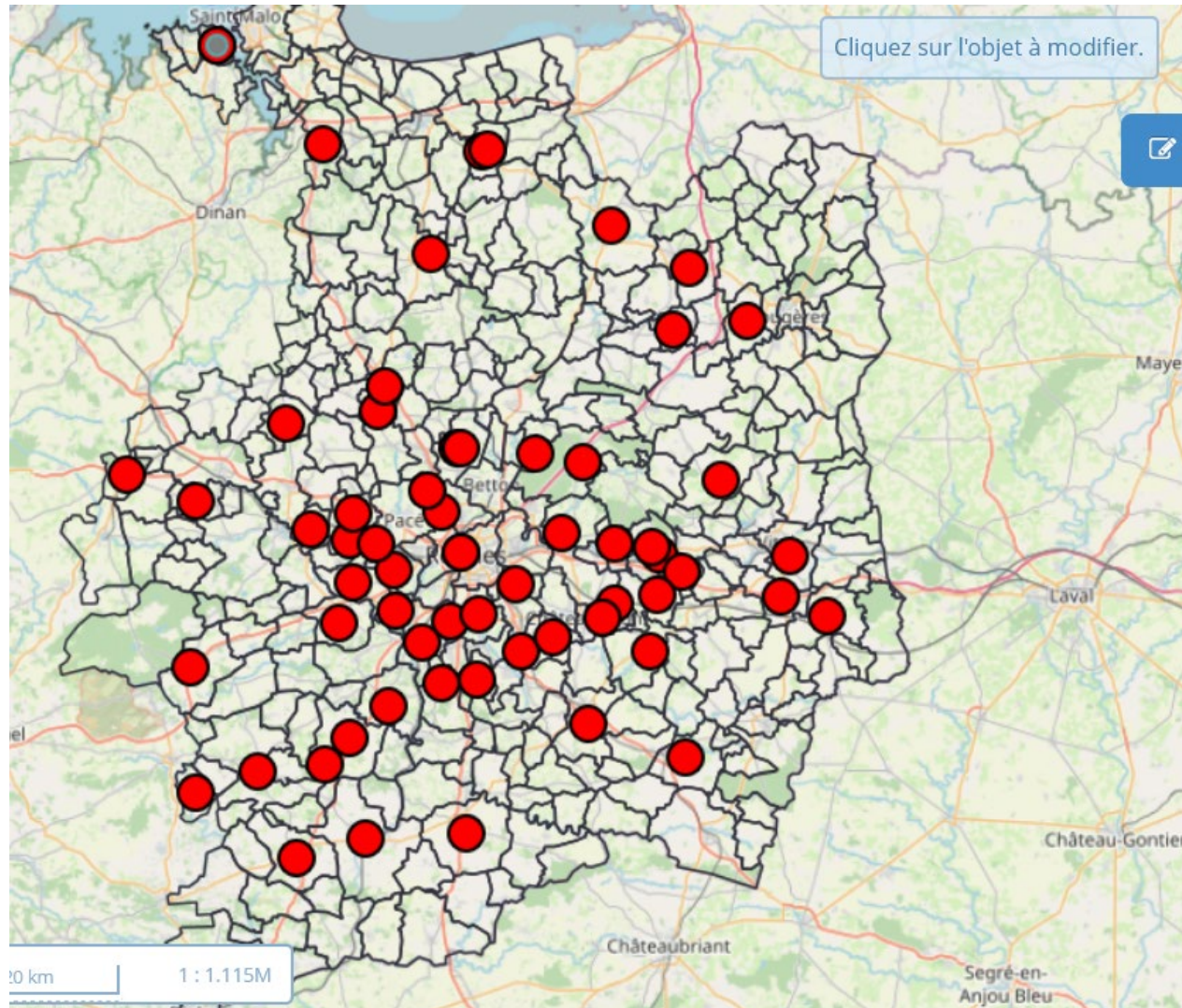
Caractéristiques du projet

- **PMO**
 - Part'EnR 35
- **Producteurs**
 - 1 toiture d'Energ'iv de 163 kWc
 - prix de partage : 141,6 € HT/MWh
- **Consommateurs**
 - uniquement la commune (14 PRM)
- **Mise en service**
 - Mai 2024
- **Frais de gestion**
 - 30 € HT/MWh

Evolutions à prévoir

- Intégration d'autres productions (département)

Opérations d'ACC en service et en cours



- Service opérationnel rattaché au service achats du SDE35
- Recrutement en cours d'un.e chargé.e de mission dédié.e afin d'aider à l'animation et à l'émergence de boucles : Appel à projet du Conseil Régional
- Possibilité d'y inclure des outils de production développés par Energ'iv ou par les Communes / EPCI / Département / Entreprises

› Partie 2

Accompagnement financier du SDE35 à la transition énergétique

> Participations des Collectivités aux travaux

Les travaux sur le réseau électrique	Nature des travaux	Participation de la collectivité bénéficiaire des travaux		
		Communes A1 et A2	Communes B1 et B2	Communes C
Renforcement	Renforcement lié à un raccordement / extension	selon barème ENEDIS	0%	0%
	Renforcement délibéré	selon barème ENEDIS	0%	selon barème ENEDIS
Effacement / Enfouissement	En agglomération	60%	35%	50%
	Hors agglomération	60%	60%	60%

Les travaux sur le réseau électrique	Nature des travaux	Participation du demandeur en fonction de la commune concernée		
		Communes A1 et A2	Communes B1 et B2	Communes C
Raccordement au réseau	Extension individuelle	selon barème ENEDIS	4500 € TTC	4500 € TTC
	Extension interne aux lotissements, ZAC, ZA, bâtiments collectifs	selon barème ENEDIS	60%	60%

Infrastructures de recharge VE	Participation de la collectivité bénéficiaire des travaux ou d'un tiers demandeur		
	Communes A1 et EPCI	Communes A2	Communes B et C
Fourniture, pose et raccordement d'une borne de recharge dans le cadre du plan de déploiement	80%	70%	0%
Déplacement d'ouvrages existants	100%	100%	100%
Infrastructures pour autopartage	100%	100%	100%

> Participations des Collectivités aux travaux

Les travaux d'éclairage public	Nature des travaux	Participation de la collectivité ayant transféré sa compétence			
		Communes A2 et EPCI	Communes B1	Communes B2	Communes C
Rénovation dans le périmètre de la compétence (y compris effacements)	Pour les installations de moins de 10 ans	100%	100%	100%	100%
	Pour les installations de plus de 10 ans	80%	50%	40%	50%
Rénovation hors périmètre de la compétence	Pour les illuminations, mises en lumières, éclairages sportifs, bornes, voies privatives, campings...	100%	100%	100%	100%
Travaux neufs	Lotissements, terrains sportifs, illuminations, ZAC...	100%	100%	100%	100%
	Sur voie existante	80%	80%	80%	80%

Interventions d'éclairage public	Participation de la collectivité ayant transféré sa compétence			
	Communes A2	Communes B	Communes C	EPCI
Déplacement d'ouvrage	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours
Raccordement d'un réseau neuf (lotissement...)	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours
Pose d'une prise guirlande	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours
Sinistre sans tiers identifié	80%	80%	80%	80%
Sinistre avec tiers identifié	0%	0%	0%	0%
Vol (câble, matériel...)	80%	80%	80%	80%
Tempête	80%	80%	80%	80%
Tempête avec déclaration de catastrophe naturelle	0%	0%	0%	0%
Déraccordement électrique et sortie du patrimoine	0%	0%	0%	0%
Dépose-repose sur patrimoine privé pour travaux	0%	0%	0%	0%

> Tarification Maintenance Eclairage public

Forfait appliqué au point lumineux 2025	Participation de la collectivité ayant transféré sa compétence			
	Communes A2	Communes B1 et B2	Communes C	EPCI
LED	19,5 €	16,5 €	16,5 €	19,5 €
Lampes à décharge et lampes à ampoules LED	30,5 €	25,5 €	25,5 €	30,5 €
Foyer sportif	150 €	150 €	150 €	150 €
Foyer solaire	150 €	150 €	150 €	150 €

Forfait appliqué au point lumineux vétuste	Participation de la collectivité ayant transféré sa compétence			
	Communes A2	Communes B1 et B2	Communes C	EPCI
Forfait Vétuste en 2027	40 €	30 €	30 €	40 €
Forfait Vétuste en 2028	50 €	40 €	40 €	50 €

Forfait d'intervention appliqué par demande	Participation de la collectivité ayant transféré sa compétence			
	Communes A2	Communes B1 et B2	Communes C	EPCI
Réglage et/ou modification d'horaire d'éclairage	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours	Chiffrage en cours

> Subventions et autres interventions du SDE35

Subventions

Les travaux d'éclairage public	Nature du projet	Subvention versée à la collectivité n'ayant pas transféré sa compétence au SDE35			
		Communes A1	Communes A2	Communes B1 et C	Communes B2
Travaux de rénovation d'éclairage public (yc effacements de réseaux)	Pour les installations de plus de 10 ans	0%	10%	50%	60%
Coopération décentralisée		Subvention versée par le SDE35 au demandeur			
Projet aidé par une collectivité adhérente pour porter un projet d'électrification - Présenter une demande		Maximum de 50% du budget avec un plafond à 10 000 €			

Autres interventions

Rénovation énergétique des bâtiments – SERENE35	Subvention versée par le SDE35 au demandeur selon critères
Audit énergétique	50%
Audit énergétique CVC	50%
Schéma Directeur Bâtiment	50%
Mise en place de capteurs communicants	50%

Rénovation énergétique des bâtiments – SERENE35	Outils destiné aux communes A2, B et C
Travaux d'efficacité énergétique ou rénovation partielle ou globale Etude individuelle des dossiers	Accompagnement financier – Avance remboursable
	Assistance à maîtrise d'ouvrage
	Maîtrise d'ouvrage déléguée

> Programme ACTEE

	Contenu de l'accompagnement	Objectifs	Soutien du SDE35
Audit énergétique bâtiment	Réalisation d'un audit intégrant un diagnostic, une simulation thermodynamique, une évaluation du confort d'été et le potentiel d'énergies renouvelables	Visualiser l'état et cibler les travaux nécessaires pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment	Mobilisation d'un marché mutualisé + Accompagnement financier de 50 %
Diagnostic CVC	Réalisation d'un audit dédié aux équipements de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)	Vise à accompagner des collectivités dans des projets de remplacements des équipements ou de changement de type d'énergie	Mobilisation d'un marché mutualisé + Accompagnement financier de 50 %
Schéma Directeur Bâtiment	Mise en place d'un état des lieux complet du patrimoine bâti multi techniques (réglementaire, technique, financier et usages)	Obtenir une vision globale à l'instant T de l'intégralité de son patrimoine afin de définir un Plan Pluriannuel d'Investissement	Accompagnement technique dans la consultation + Accompagnement financier de 50%
Mise en place de capteurs communicants	Installation de capteurs de télésuivi (température, électricité, eau, ...) et remontée des informations sur une plateforme	Suivre de manière dynamique le fonctionnement d'un bâtiment et réaliser des optimisations	Accompagnement technique dans la consultation + Accompagnement financier de 50%

› Partie 3

Mobilité électrique et accès à la recharge

IRVE : Installations de Recharge pour Véhicules Electriques

➤ Le SDE35 assure un rôle de coordination sous l'égide du Préfet

Le SDIRVE –Schéma Directeur des IRVE – est porté par le SDE35

Document de programmation fixant les objectifs d'IRVE ouvertes au public pour un déploiement :

- équilibré entre territoires urbains et ruraux
- coordonné entre l'offre publique déployée par le SDE35 et les offres privées

Maîtrise d'Ouvrage publique :
SDE35 avec son réseau
OuestCharge



Maîtrise d'ouvrage privée :
Opérateurs privés

Total, Izivia, Station-E, Tesla, Powerdot, NWJoule

Offre spontanée : en majorité sur des parkings de supermarché ou de fast-food

Offre stimulée : sur du foncier public notamment en centre-ville : AMI IRVE organisée par le SDE35

➤ Ouest Charge : un réseau public de référence



➤ BEA – Membre Fondateur d'OuestCharge

- ✓ 8 structures publiques du Grand Ouest unies pour assurer un service de qualité
- ✓ Un réseau ouvert accessible aux opérateurs privés de la recharge (Chargemap, BE:MO, Izivia, Freshmile ...)
- ✓ Une supervision confiée à Bouygues Energie Service (BES) et une maintenance intégrée au marché Eclairage du SDE35



Ile-et-Vilaine :

BORNES NORMALES jusqu'à 24kW

Abonné : **0,40€ / kWh**

Après la mise à disposition de votre véhicule de charge, inscription tarifaire de 0,20€ par borne (tarif BE:MO)

Non abonné :
Tarif abonné + 1€ par recharge

La recharge normale est limitée à 200 par session de recharge.

BORNES RAPIDES jusqu'à 50kW

Abonné : **0,55€ / kWh**

Après la mise à disposition de votre véhicule de charge, inscription tarifaire de 0,20€ par borne

Non abonné :
Tarif abonné + 1€ par recharge

La recharge rapide est limitée à 200 par session de recharge.

BORNES ULTRA RAPIDES jusqu'à 100kW

Abonné : **0,55€ / kWh**

Après la mise à disposition de votre véhicule de charge, inscription tarifaire de 0,20€ par borne

Non abonné :
Tarif abonné + 1€ par recharge

La recharge ultra rapide est limitée à 200 par session de recharge.

Assistance n° de tél : **02 52 07 00 06** 7 jours sur 7 et 24h sur 24 (coût d'un appel local)

serviceclient@ouestcharge.fr

<https://support.ouestcharge.fr/support/home>



> Fonctionnement du réseau public – dernier trimestre 2024

En bref

18,06K sessions

En moyenne par session

23,96 kWh

184,95 min

12,04 €



- 127 Bornes
- 245 Points de charge
- 124 Stations
- 1365 Abonnés actifs *
* au moins 1 sessions dans le mois
- 432 661 kWh
- 2 884 410 km *
*Pour une consommation de 15kWh/100km

Dernière mise à jour des données
1/8/2025 10:58:49 AM

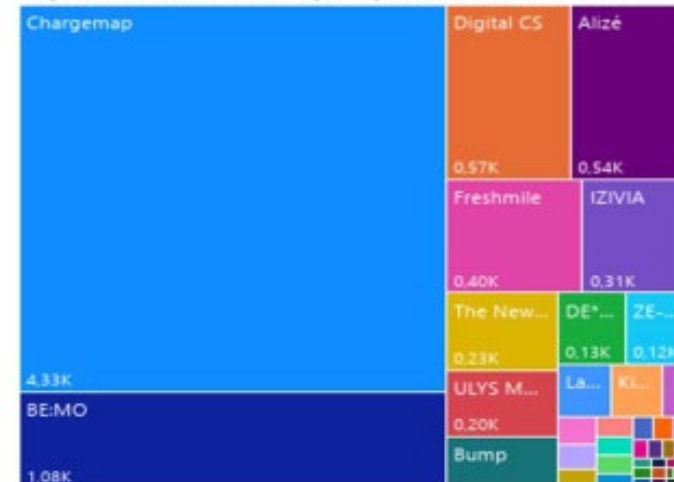
Emplacement	Nombre de sessions
SAINT JACQUES DE LA LANDE - 97 boulevard Jean Mermoz (Parc Relais Gaité 1)	700
SAINT MALO - Quai Saint Vincent	515
RENNES - CITYROUL - 1 place honore commereuc	505
RENNES - 1 rue croix de mine	442
RENNES - 1 boulevard Magenta (Parking des impots)	421
CESSON SEVIGNE - 6 mail de bourgchevreuil	402
SAINT MALO - 6 rue de la montre (Parking des bas sablons)	387
RENNES - 1 Avenue Henri Fréville	373
CANCALE - 5 avenue de gaulle	372
BRUZ - 5 rue de gravinis	327
SAINT MALO - 22 rue Godard (Parking GODARD)	327
VITRE - 3 place du general de gaulle	319
RENNES - 3 place georges bernanos	311

Charge résidentielle

Charge normale/accélérée

Charge rapide / ultra-rapide

Répartition des sessions par opérateurs de mobilité



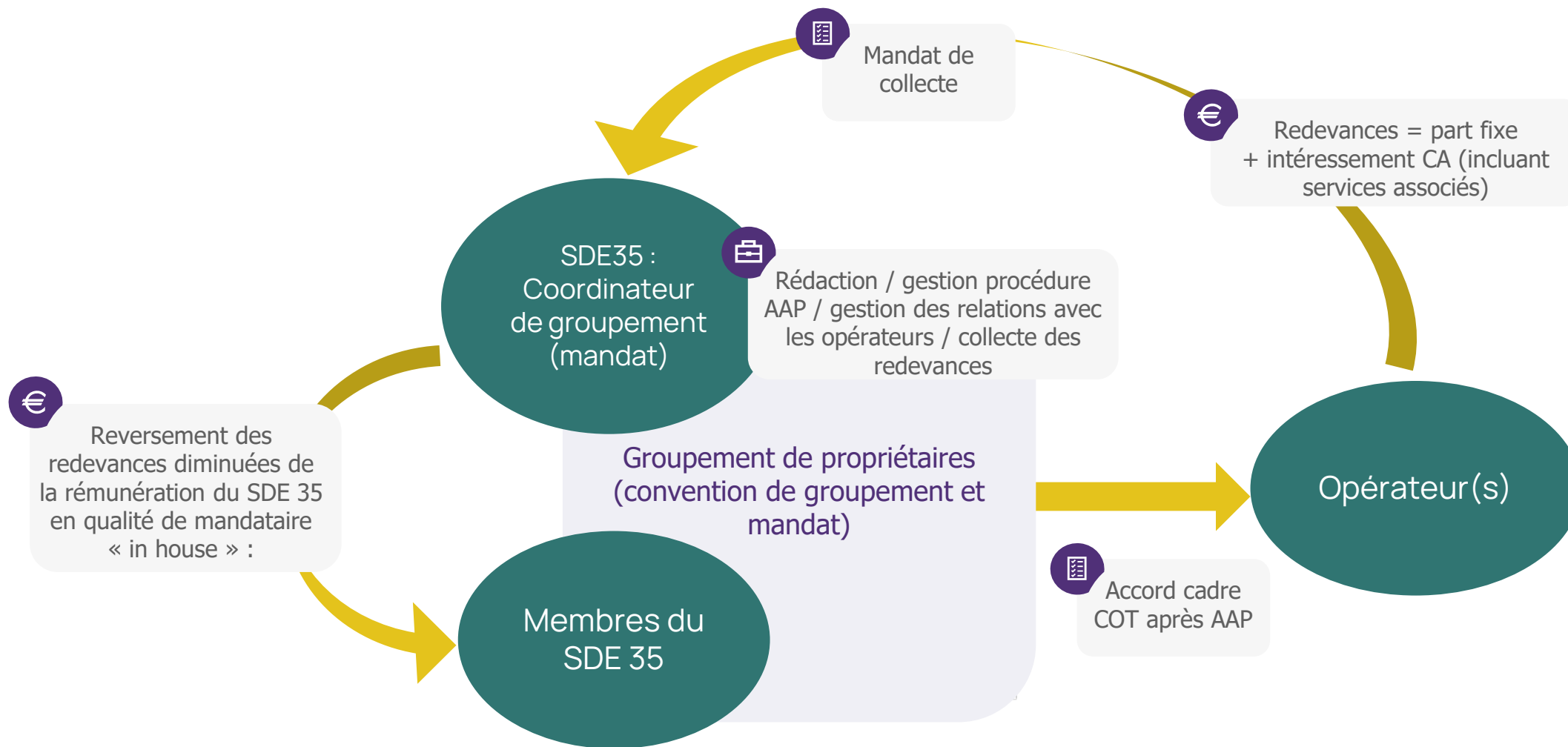
> Plan de déploiement Ouest-Charge en cours



LASSY	Rue de la Mairie	TRAVAUX	SPIE
SAINT-SULIAC	Rue de la gare	TRAVAUX	BYES
LE MINIHC-SUR-RANCE	Place Thomas Bourcin	TRAVAUX	BYES
LAIGNELET	3 Avenue du Maine	TRAVAUX	BYES
PAIMPONT	Rue des Forges	TRAVAUX	BYES
GRAND-FOUGERAY	Place de l'Europe	TRAVAUX	SPIE
ROMAGNE	ZA des Estuaires	TRAVAUX	BYES
REDON	Place Garnier	TRAVAUX	SPIE
CORPS-NUDS	Place Kildaré	TRAVAUX	BYES
CHERRUEIX	Espace de la Grève	TRAVAUX	BYES
CESSON-SEVIGNE	Bd de Cesson	TRAVAUX	BYES
DINARD	Parking Place Newquay	TRAVAUX	SPIE
BALAZE	Place de la paix	TRAVAUX	SPIE
LA MEZIERE	Rue de maceria	TRAVAUX	BYES
MEDREAC	Place de la Mairie	TRAVAUX	BYES
SAINT-THURIAL	Place de l'Eglise	TRAVAUX	BYES
TALENSAC	Rue de Bréal	TRAVAUX	BYES
LA VILLE-ES-NONAIIS	Rue de Vigneux	TRAVAUX	BYES
CHAVAGNE	Place de l'Eglise	TRAVAUX	BYES
CHANTELOUP		TRAVAUX	SPIE

GAEL	Rue de la Libération	ETUDE	BYES
BEDEE	Les Gabrielles	ETUDE	BYES
ROZ-LANDRIEUX	Parc vignes Chasles	ETUDE	BYES
TRANS-LA-FORET	Rue de Ville	ETUDE	BYES
BECHEREL	Rue de la Liberation	ETUDE	BYES
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Place de l'église	ETUDE	BYES
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	Rue des Etangs	ETUDE	BYES
JAVENE	Place de l'Eglise	ETUDE	BYES
BRECE	rue de rennes	ETUDE	BYES
ETRELLES	Parc d'Activite de la Vigne	ETUDE	SPIE
CHATILLON-EN-VENDELAIS	14 D24	ETUDE	SPIE
CINTRE	Place du Chêne Vert	ETUDE	BYES
LAILLE	Rue du Stade	ETUDE	BYES
PLELAN-LE-GRAND	rue de mont	ETUDE	BYES
MOUAZE		ETUDE	BYES
LA CHAPELLE-THOUARAUULT		ETUDE	BYES
BOURGBARRE		Démarrage ETUDE	BYES
HIREL		Démarrage ETUDE	BYES
LA BOUSSAC		Démarrage ETUDE	BYES
MONTGERMONT		Démarrage ETUDE	BYES
RENNES		Démarrage ETUDE	BYES
SAINT-GANTON		Démarrage ETUDE	BYES
SAINT-MAUGAN		Démarrage ETUDE	BYES
SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET		Démarrage ETUDE	BYES
SELLE-EN-LUITRE		Démarrage ETUDE	BYES

> Schéma de principe du groupement de propriétaires fonciers



Vigilance autour de la définition des cadres de l'AAP pour éviter la requalification en marché public/concession (emplacements, tarification, objectifs de performance...)

> Les pièces à compléter pour intégrer le groupement

> Convention constitutive du groupement :

- Objectifs couverts par le groupement
- Missions et attentes envers le coordinateur, envers le membre

> Modèle de délibération :

Autorisation à donner pour intégrer le groupement

Autorisation à donner pour la participation aux AMI

> Fiche membre : Excel en 2 volets à compléter

Référents et informations sur le membre

Recensement des sites par le membre

Pièce à transmettre avant le lancement de l'AMI

- Permettre la constitution effective du groupement dans un 1^{er} périmètre
- Intégration Fil de l'eau pour les membres ne pouvant délibérer

> Les pièces à compléter pour intégrer un futur AMI

> Convention de mandat de collecte et de reversement de fonds

Rémunération du SDE35 : 20 % des recettes collectées pour cet AMI

Une convention de mandat de collecte et reversement par AMI

> AOD : 2 modèles

- Domaine public = AOT
- Domaine privé = Bail Précaire

> AMI

Règlement de la consultation.

Pièces à transmettre avant chaque AMI

- Permettre la constitution du périmètre de l'AMI
- Pour le comité du XX/XX/2025
- Signature des pièces avant publication

› Les grands principes de l'AMI

1 an de mise en place + 12 ans de conventionnement sur les sites

50 à 70 sites par AMI, pour des sites où une offre N/A est envisagée

- 50 % des sites devront être déployés sous 3 ans
- 100 % des sites sous 5ans

› Rémunération envisagée :

- Redevance fixe : utilisation du foncier
- Redevance variable : selon CA de la station



Si le foncier mis à disposition le permet, possibilité aux candidats de :

- proposer plus d'une borne par site
- Des services complémentaires (automate distribution boissons et autres, repas-snack, colis, Point d'eau et/ou toilettes, etc

= > Remise en état du site
après les 12 ans
d'occupation foncière

➤ Le recensement des sites

Quels sont les fonciers recherchés pour les AMI ?

- Site existant en priorité (pour de futurs projets ou aménagement à venir d'autres AMI seront proposés)
- Accessible à tous et en permanence : sans restrictions de gabarit (à défaut préciser les restrictions) horaire et/ou événements temporaires ou autres (Marché, foire, fête foraine, autres événements)
- Gamme normale-accélérée à priori : offre de Destination à localiser prioritairement en centre-bourg et à proximité d'EPR, activités économiques (commerces), administratives et sanitaires (pôle médicaux). Potentiel complément d'offre avec borne rapide selon les sites proposés
- Avec une véritable visibilité permettant aux usagers extérieurs à la commune de se rendre à l'IRVE facilement.

- Si le membre en possède la connaissance, à moins de 30m du réseau public de distribution (pour éviter les extensions)

= > Sera confirmé par le SDE

⇒ **S'assurer de la disponibilité réelle du foncier et de sa bonne mise à disposition**



57 sites ont été sélectionnés pour le 1^{er} AMI



182 Points de charge proposés par les lauréats

> Offre Driveco + Qwello

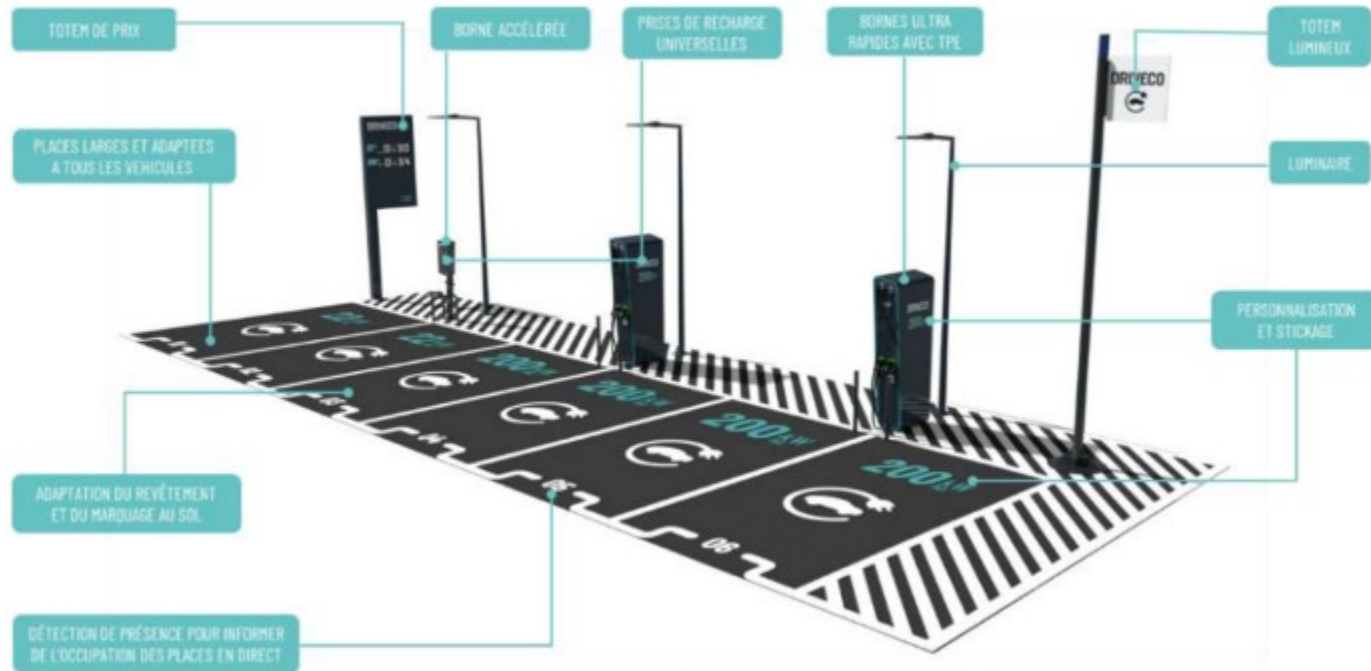


Figure 13: Exemple de station Driveco



Figure 8: La gamme des bornes Qwello

